

Intervenant référent :

Antenne SEMO de :

Téléphone :



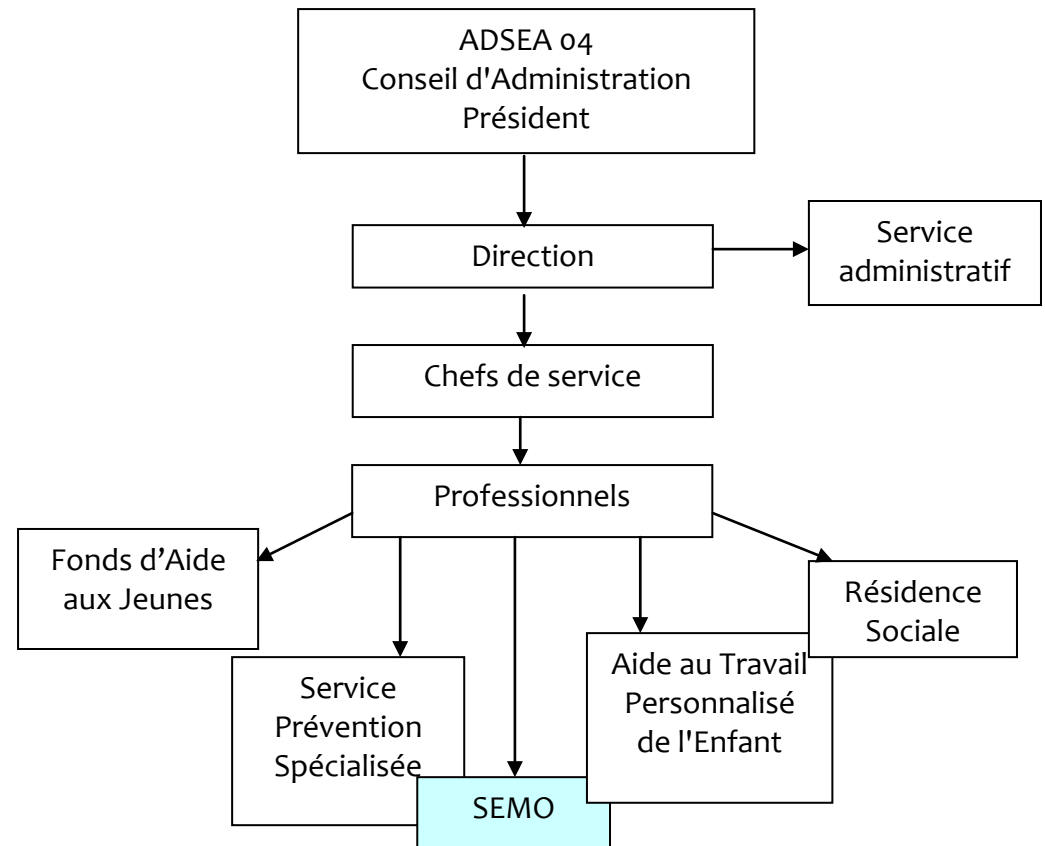
L'Aide Éducative à Domicile

Siège
A.D.S.E.A. 04
13, Bd Victor Hugo
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04 92 36 71 71 / Fax : 04 92 36 71 70
Email : siege@adsea04.fr

Livret d'Accueil

A.D.S.E.A. 04

L'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte des Alpes de Haute Provence, par habilitation de l'Etat et par convention avec le Conseil Général, conduit une mission de service public et d'intérêt général. Elle assure la responsabilité des prestations personnalisées, au nom et à la demande des pouvoirs publics et des magistrats.

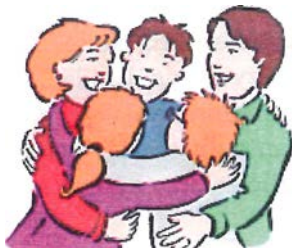


Le Service Educatif en Milieu Ouvert

A.D.S.E.A. 04

Notre service s'appuie sur :

- **un certain nombre de valeurs Associatives qui nous font considérer :**
 - la cellule familiale comme premier lieu de socialisation de l'enfant,
 - l'enfant comme sujet,
 - les parents comme ayant des droits et des devoirs à l'égard de leurs enfants.
- **des choix et des convictions :**
 - dans les possibilités d'évolution des personnes et des familles,
 - dans le respect de leur liberté, de leur différence, de leur mode de culture, dans la mesure où il ne porte pas atteinte à l'intégrité de leur enfant.



Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte, fondée en 1966.

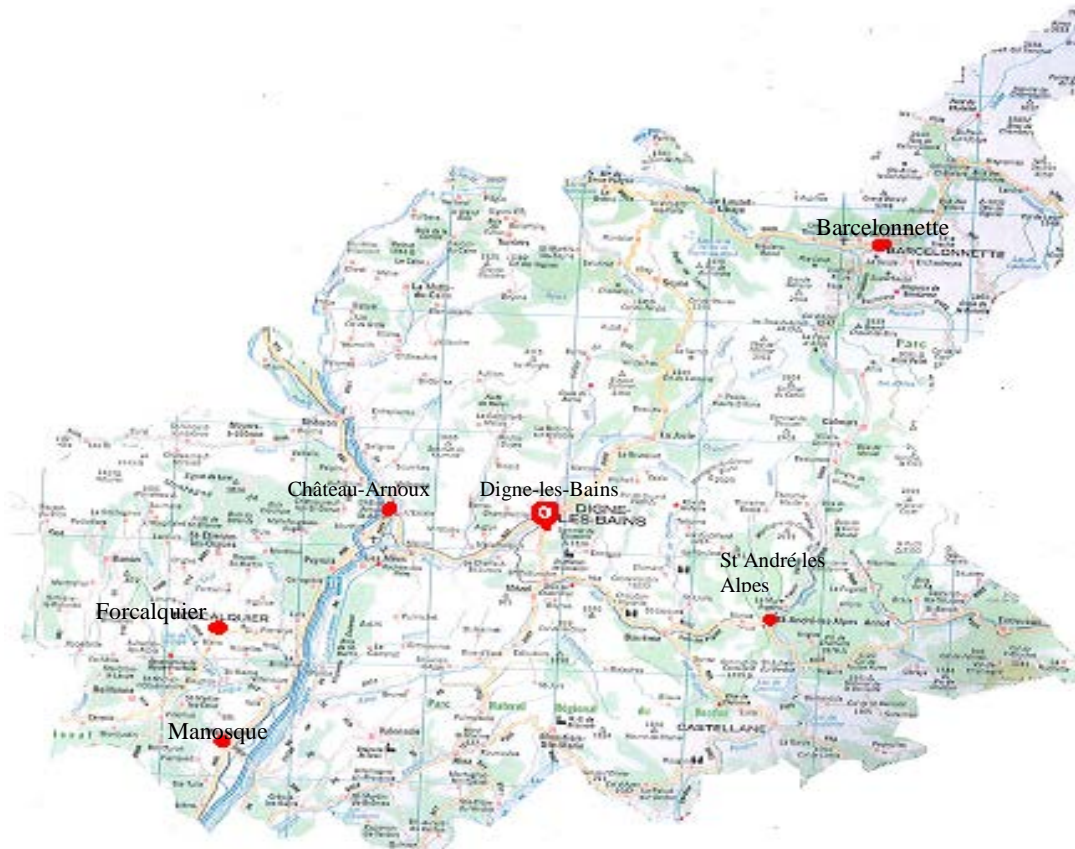
Association loi 1901 habilitée pour gérer des services et des établissements à vocation sociale et médico-sociale.

Le Service Educatif en Milieu Ouvert assure deux missions :

- l'Aide Educative à Domicile (A.E.D.) ;
- l'Action Educative en Milieu Ouvert (A.E.M.O.).

Le Service Educatif en Milieu Ouvert (S.E.M.O.)

Notre service intervient sur l'ensemble du département des Alpes de Haute Provence.



- Siège ADSEA
- Antenne AEMO

L'Aide Educative à Domicile

Des rencontres régulières :

- soit au domicile de la famille,
- soit à l'antenne SEMO,
- soit à l'extérieur,

avec toute la famille, avec chacun des enfants, avec chaque parent, avec les parents et les enfants...selon la situation.

et aussi des liens avec :

- l'assistante sociale que vous avez sollicitée,
- le Centre Médico-Social (C.M.S.),
- le service de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.),
- l'école de l'enfant (lycée, collège, lieu d'apprentissage...),
- et toutes personnes, tous services importants pour la famille et les enfants.

La famille est informée de toute démarche la concernant.

Un compte-rendu écrit de l'action menée auprès des parents et des enfants est adressé au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.). Chaque écrit donnera lieu à un échange préalable avec la famille qui sera toujours informée.

Le Service Educatif en Milieu Ouvert a *l'obligation de signaler* au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.) *toute maltraitance ou mise en danger de l'enfant*.

Les intervenants du Service Educatif en Milieu Ouvert sont soumis à la **discretion professionnelle** et leurs actions sont en conformité avec le projet de service.



Pour effectuer cette intervention, il ne vous sera pas demandé de participation financière. Le **Conseil Général des Alpes de Haute Provence** prend en charge le financement de notre mission.

Le Service Educatif en Milieu Ouvert (S.E.M.O.)

Le service A.E.M.O. est composé de cinq antennes pour être plus proche de chez vous :

secteur

Digne-les-Bains et St-André les Alpes

8, rue du Dr Honnorat
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04 92 32 19 31
Fax : 04 92 32 53 51

secteur

Barcelonnette

Résidence la Sousta
04400 Barcelonnette
Tél. : 04 92 81 15 66
Fax : 04 92 36 30 65

secteur

Château-Arnoux

2, Chemin du Lac
04160 Château-Arnoux
Tél. : 04 92 64 06 02
Fax : 04 92 64 06 81

secteur

Manosque

28 avenue Saint Lazare
04100 Manosque
Tél. : 04 92 87 89 89
Fax : 04 92 79 11 17

secteur

Forcalquier

Impasse du 19 Mars 1962
04300 Forcalquier
Tél. : 04 92 75 26 93
Fax : 04 92 71 19 82

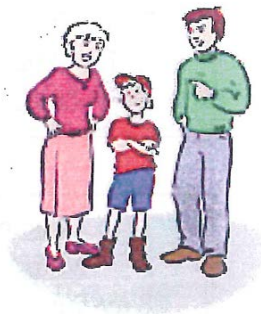


Le Service Educatif en Milieu Ouvert (S.E.M.O.)

à une assistante sociale qui a instruit et transmis votre demande au chef de service territorial de la Direction de la Solidarité Départementale (D.S.D.)



qui a accepté, par délégation du Président du Conseil Général, la mise en place d'une *Aide Educative à Domicile* contractualisée avec vous.



l'**A.D.S.E.A. 04**, Service Educatif en Milieu Ouvert reçoit la mission d'exercer l'*Aide Educative à Domicile* et oriente.

Par qui ?



Vous avez, en tant que **parents**, demandé de l'aide



vers une antenne du Service Educatif en Milieu Ouvert (S.E.M.O.)
selon votre secteur géographique



c'est **une équipe** avec :

- un chef de service,
- des éducateurs(trices) spécialisés(ées) et/ou assistants(tes) sociaux(les),
- une psychologue,
- un psychiatre.

Un éducateur(trice) spécialisé(ée) ou assistant(e) social(e) est nommé par le service pour exercer la mesure éducative à l'égard de votre (vos) enfant(s) et de votre famille.

L'Aide Educative à Domicile

C'est une mesure décidée par le Direction de la Solidarité Départementale (D.S.D.) à la **demande des parents** pour une durée maximum d'un an avec possibilité de renouvellement.

L'*Aide Educative à Domicile* (A.E.D.) a pour objectif de **soutenir les parents**, afin qu'ils exercent leur **autorité parentale**, c'est-à-dire l'ensemble des droits et des devoirs attribué au père et à la mère, ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

Décret du 07/01/1959 modifié par la loi du 05/03/2007 favorise la déjudiciarisation des mesures et permet au responsable du service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance (le Président du Conseil Général donnant délégation à des Inspecteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance), de décider, à la demande des parents et avec leur accord formel, une mesure d'accompagnement éducatif dite "administrative".

L'Aide Educative à Domicile

Pourquoi ?

Etre **parent**, un apprentissage parfois difficile :

- certaines façons d'agir de l'enfant peuvent être ressenties difficilement par les parents, peuvent aussi les angoisser ou les exaspérer,
- certaines situations, certains modes de vie, l'accumulation de difficultés peuvent rendre fragiles les parents.

"Tous les parents rencontrent des difficultés et connaissent des moments de découragement et d'énervement. A cela, il n'existe pas de solutions toutes faites... En toutes circonstances, l'enfant doit se sentir aimé et en sécurité."*



L'Aide Educative à Domicile est mise en place pour aider les parents à comprendre leurs difficultés et à trouver des solutions pour leurs enfants.

*Brochure "Attention Fragile" de l'O.N.E. et de l'A.F.I.R.E.M.